

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE DAUBEUF LA CAMPAGNE

DU 29 JUILLET 2021 A 18H30 HEURES

L'an deux mille vingt et un, le 29 juillet à 18h30 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Laurance BUSSIÈRE, Maire.

Etaient présents :

Madame Laurance BUSSIERE, Maire,

Mesdames Corinne DUBOS, Yasmina LAMBERT, Corinne FARGES, Lorraine PENNEL.

Messieurs : Sébastien BUISSON, Philippe DUBOS, Jean-Pierre LAMBERT, François MANCEL, Jonathan HUET.

Absent excusé : Monsieur. Julien NICERON.

Date de convocation : 13/07/2021.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la présente séance ouverte.

Sur proposition de Madame le Maire, Monsieur Sébastien BUISSON est désigné en qualité de secrétaire de séance. Le compte-rendu de la séance précédente n'apporte ni remarque, ni opposition et est accepté à l'unanimité des membres présents.

➤ **AVENANT A LA CONVENTION ZONAGE D'ASSAINISSEMENT CDC**

Mme le Maire sollicite l'avis favorable des membres du conseil pour l'autoriser à signer l'avenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la révision de zonage d'assainissement.

Cet avenant permet à la commune de percevoir le remboursement de sa participation financière qui s'est avérée nettement supérieure aux montants présumés lors de l'établissement de la convention originale.

Ainsi, le remboursement de la communauté de communes du Pays du Neubourg sera reversé à la commune pour un montant de 4456.35 €.

Vote CONTRE : 0 POUR : 10

➤ **INONDATIONS**

Suite aux inondations du 21 juin dernier, la CDC a souhaité rencontrer les habitants sinistrés et les élus pour étudier les solutions envisageables pour remédier à ce problème récurrent lors de fortes pluies.

Cette visite de courtoisie du 9 juillet 2021 s'est déroulée en présence de Messieurs Legendre, Cambier et Carpentier pour la CDC, de Messieurs Huet et Mancel pour les élus. La suite de cet entretien se fera en septembre.

Les membres du conseil évoquent un aménagement à voir autour de la mare communale Route de Venon.

➤ **POINT SUR LES COMMISSIONS**

Mme Farges fait le compte-rendu de la dernière réunion au SERGEP durant laquelle les griefs contre M.Mancel ont largement été évoqués. La demande de retrait du syndicat de la commune n'est, à leur avis, aucunement la motivation.

➤ **Questions diverses :**

- Mme le Maire annonce aux membres du conseil les dates de tenue des bureaux de vote sont à réserver et que les prochaines élections seront (sauf changement) :

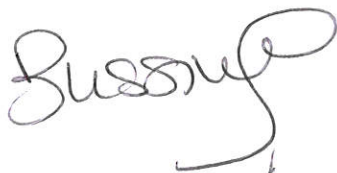
- ▶ 10 et 20 avril 2022 pour les élections présidentielles
- ▶ 12 et 19 juin 2022 pour les élections législatives.

- Mme Lambert demande si Mme le Maire a connaissance de la venue de Mme Poulain en août ; non, mais Mme le Maire indique qu'elle sera en congé.

- Mme Pennel sollicite des informations concernant les démarches de demandes de subventions pour les travaux de l'église. Les explications lui sont données et les membres du conseil lui proposent même de faire des appels aux dons, y compris auprès des entreprises.

Séance levée à 19h20.

Le Maire,



le secrétaire

